FORMATION

Le foncier agricole : Quelles en sont les règles ? Comment y avoir accès ?

Les 26 Novembre, 6 décembre et 19 décembre après-midi 2024

(Possibilité de vous inscrire uniquement aux jours ou demi-journées qui vous intéressent)

A la maison de l'agriculture à Annecy (52, avenue des îles)

Intervenant·es : Audrey BIDEAU, juriste au Comité d'Action Juridique, spécialisée dans le droit agricole, Céline GORRIS-ROUAN de la Safer et Sébastien THAULE, bénévole du CAJ 74

2,5 jours de formation pour se repérer dans toutes les règles juridiques qui encadrent le foncier agricole (le statut du fermage, le contrôle des structures, la SAFER, les règles d'urbanisme), les outils pratiques qui peuvent être mobiliser pour accéder au foncier et pour construire sa stratégie de recherche de foncier agricole.

Renseignements
Inscriptions
Fanny Cristofol
(responsable de stage)
07 88 28 84 81
transmission@addear74.fr

Programme
Voir au dos

Modalités financières
Finançable Vivéa et sinon prise en charge possible En fonction de votre situation ... Contactez-nous !

ADDEAR HAUTE-SAVOIE Réseau de l'agriculture paysanne

ARDEAR AUVERGNE RHÔNE-ALPES

COMITÉ d'ACTION JURIDIQUE HAUTE-SAVOIE

Confédération Paysanne de Haute-Savoie

safer Auvergne-Rhône-Alpes

Conditions pratiques : Journées de 9h30 à 17h30. Repas tiré du sac sur place le midi. Sauf avis contraire, les coordonnées des participants sont partagées pour faciliter l'organisation de co-voiturages.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

LE FONCIER AGRICOLE : QUELLES EN SONT LES RÈGLES ? COMMENT Y AVOIR ACCÈS ? COMMENT LE PROTÉGER ?

Objectifs de la formation : Comprendre les règles juridiques encadrant l'accès, l'exploitation et la protection des terres agricoles. Connaître et comprendre l'ensemble des contrats permettant la mise à disposition de foncier agricole en particulier les règles du fermage. Connaître ses droits et devoirs en tant que propriétaire/bailleur. Connaître les règles encadrant l'achat du foncier agricole et le fonctionnement de la SAFER. Comprendre le fonctionnement du contrôle des structures. Avoir des repères pour construire une stratégie de recherche de foncier et savoir agencer tous les dispositifs existants pour construire cette stratégie. Savoir construire un plan d'action..

Public : paysan·nes et futur·es paysan·nes, avec ou sans terres, bénévoles associatifs, salarié·es de structures ou collectivités intervenants dans le secteur agricole.

Programme et méthodes pédagogiques : Ces journées alterneront temps d'apports théoriques, d'exercices et de mise en pratique, d'échanges, pour vous permettre de creuser et d'interroger vos projets afin d'être maître de vos choix.

1er JOUR – 26 Novembre 2024 (9H30 – 17H30) Audrey Bideau, juriste

- **Le statut du fermage** : qu'est-ce que le statut du fermage (historique, objectifs, champ d'application), les règles du statut du fermage, les baux ruraux (les différents types de baux, être en mesure de bien le rédiger).

- **Les contrats non soumis au statut du fermage** : comprendre les autres outils de mise à disposition du foncier agricole, en connaître les risques.

- **Le contrôle des structures, les autorisations d'exploiter et moi** : contrôle des structures (comment ça fonctionne?), autorisations d'exploiter (en quoi ça me concerne?), comprendre les outils (tableau des demandes d'autorisations d'exploiter, dossier de demande...)

2E JOUR – 6 DÉCEMBRE 2024 (9H30 – 17H30) CÉLINE GORRIS-ROUAN SAFER ET SÉBASTIEN THAULE BÉNÉVOLE CAJ

- **La SAFER** : fonctionnement et rôle, les outils de la SAFER (notification de projet de vente, appel à candidature, critères...)

▸ **Comprendre les règles d'urbanisme et établir son projet de construction agricole** (cas pratiques à partir de cas concrets)

3E JOUR – 19 DÉCEMBRE 2024 (14H00 – 17H30) – FANNY CRISTOFOL ADDEAR

▸ **Construire son plan d'action !** Stratégie de recherche de foncier ; construire sa stratégie individuelle d'accès au foncier, comprendre les attentes des différents acteurs du monde agricole et définir un plan d'action pour parvenir à y répondre.

Une formation vivante et collective avec des intervenant·es à l'écoute de vos projets individuels

Inscription obligatoire auprès de Fanny à transmission@addear74.fr
Tel : 07 88 28 84 81